



RECONDUCTION n° 15/2
DU PROCES-VERBAL n° 05 - E - 076

Selon l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Un caisson de ventilation mécanique contrôlée de référence VEC 382 A microwatt équipé d'une roue à action centrifuge à double ouïe d'aspiration.
Demandeur	ALDES AERAULIQUE 20, boulevard Joliot Curie F - 69694 VENISSIEUX CEDEX
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'EFFECTIS France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 07/1, 08/2, 11/3 et 13/4.
Durée de validité	Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 21 mars 2020. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par EFFECTIS France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 05 mai 2015



Nicolas VOISIN
Chef de Projets



Mathieu FENUCCI
Directeur de Projets

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.